

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N°08/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 11/02/2013	L'an deux mil treize le vingt et un février à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 21/02/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26</i>	<i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle (arrivée à 19h50), MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Cession Parcelle AC n°807 contenance 0a71ca à M. DUFOUR Sébastien et Mme GUILLIEN Aurélie</i>	<i>Excusés :</i> PETIT Betty a donné procuration à AUDOUZE Yann, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOUUD Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel. <i>Absent :</i> GIRARD Jean-Claude. Monsieur Alain RENOUX est nommé secrétaire de séance

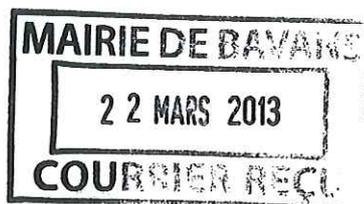
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu le rapport de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » du 29 janvier 2013, décide de céder à M. DUFOUR Sébastien et Mme GUILLIEN Aurélie domiciliés 7 impasse du Longeot à Nommay (25600), la parcelle de terrain cadastrée ci-dessous :

- Section AC
- Numéro 807
- Lieu-dit rue du Puits
- Contenance 0a71ca
- Prix 1420 €

Les frais notariés et de bornage sont à la charge des acheteurs.

Maître Gilles JUILLARD, Notaire à Audincourt – 30 Avenue Jean Jaurès, établira l'acte de cession.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 21/02/2013
Publiée le 21/02/2013.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

